

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 34 (1962)

**Heft:** 10

  

**Artikel:** Une ville satellite de 100'000 habitants : projet d'aménagement de la ZUP du Mirail à Toulouse

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-125349>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Une ville satellite de 100 000 habitants

# Projet d'aménagement de la ZUP du Mirail à Toulouse

35

*En mars 1961, la ville de Toulouse lançait, à l'initiative de son maire, M. Bazerque, un concours d'urbanisme pour l'établissement du plan de composition générale de la ZUP dite «du Mirail», située au sud-ouest de l'agglomération toulousaine. Ce concours a été remporté par l'urbaniste parisien Georges Candilis et son équipe. Parmi les autres concurrents primés, citons dans l'ordre: MM. Arretche, Wetter, Sonrel, Perrier, Auber et Delfante. M. Candilis, dont le projet a été couronné, a été désigné comme architecte en chef de la future cité.*

Le projet à établir portait sur la création d'une ville de 100 000 habitants à implanter sur les 800 hectares de la ZUP du Mirail. Le principe qui a guidé M. Candilis dans l'élaboration de son projet est que les plans de grands ensembles, aussi bons soient-ils, exécutés par échelonnement dans le temps, sous des contraintes diverses et par des équipes différentes, se déforment fatalement et perdent souvent leur esprit d'origine. Aussi la solution adoptée par l'urbaniste parisien a pour but de créer *avant tout une ossature urbaine permanente susceptible de s'adapter aux différentes conditions d'une réalisation par étapes.* Cette ossature, qui devient génératrice de l'ordre, du caractère spécifique et de la vie de l'ensemble, est composée de trois éléments de base:

- une zone de grande concentration d'activité et de densité de la vie collective;
- un réseau de liaisons, d'approche et de distribution;
- une zone d'espaces verts.

Ces divers éléments, liés entre eux directement ou indirectement – et, dans le cas des réseaux, juxtaposés ou superposés – se développent de façon linéaire et couvrent l'ensemble de la ZUP pour en former l'ossature urbaine. La réalisation de l'ensemble est prévue en cinq étapes: cinq «quartiers» de 20 000 habitants, autonomes par les équipements collectifs qui leur sont nécessaires, s'organisant autour de cette ossature.

### La zone de grande concentration d'activité

La zone de grande concentration d'activité et de densité de la vie collective a pour but de rétablir la rue en tant que fonction primordiale de l'urbanisme. La rue doit cesser d'être confondue avec la route et n'être plus paralysée par l'utilisation démesurée de la voiture. Ainsi la conception linéaire de la rue-centre, devenue le domaine exclusif du piéton, permet la création d'un centre actif, alors que, dans les solutions habituelles, les différentes activités se localisent et s'immobilisent en des endroits prédéterminés.

Le caractère spontané de la vie quotidienne, s'opposant aux répétitions et à l'uniformité de la plupart des grands ensembles, est restitué à ce centre actif par la diversité de ses composants:

- les habitations collectives: elles sont hautes (14 étages), moyennes (8 étages) ou basses (4 étages). Au total, 17 284 logements en grands collectifs sont prévus pour le centre linéaire;
- les commerces et l'artisanat: sont prévus 6 centres commerciaux principaux, 17 centres commerciaux secondaires, 5 marchés, 3 centres artisanaux. De plus, sur l'ensemble de la ZUP, seront implantées 40 industries légères;
- les églises (4 églises catholiques, 1 église réformée, 1 synagogue), les salles de réunions et de spectacles;
- les édifices scolaires: 5 groupes scolaires principaux seront implantés au centre de chacun des «quartiers», desservis sur leurs «frontières» par 4 grands lycées;
- les bâtiments publics: 1 centre principal de distribution P et T, 2 bureaux de postes, 1 centre de télécommunications;
- les centres sociaux principaux;
- enfin, les rues se développant en nombreuses places, squares, passages et jardins.

L'idée de ce centre linéaire n'est pas née arbitrairement: elle se retrouve dans la structure de la ville de Toulouse, dont le caractère spécifique est donné par ses avenues, places, squares et jardins.

Et de même que pour Toulouse le point de gravité de l'ossature urbaine se situe au Capitole, l'ossature de la ZUP se développera à partir du centre régional de la région Midi-Pyrénées.

### La zone périphérique

La zone de grande concentration d'activité est entourée, jusqu'à la limite de la ZUP, par une zone périphérique de caractère résidentiel à faible densité. Dans cette zone, le projet prévoit de préserver au maximum la structure routière existante et les éléments bâtis.

L'habitat est essentiellement composé par des assemblages de petits collectifs (de 1 à 3 niveaux), entourés de surfaces réservées à l'implantation des habitations individuelles. Il est prévu la construction de 2752 logements en petits collectifs et 2886 logements en habitations individuelles et pavillons.

La zone périphérique comportera également de petits centres commerciaux et sociaux de première urgence, ainsi que des classes maternelles. Il est à remarquer que les différents éléments qui constituent l'ensemble de l'équipement scolaire se trouvent situés en fonction de leur importance, aux différents centres de gravité de l'habitat à desservir.

Enfin la zone périphérique assure la transition entre le centre à caractère urbain très accusé et les environs de la ZUP à caractère semi-urbain.

### La zone des espaces verts

L'étude de la morphologie du terrain et de son état actuel, avec ses plantations, ses monuments historiques et châteaux à conserver, ses canaux et ruisseaux, a amené l'équipe de M. Candilis à une solution qui s'exprime par

une suite linéaire d'espaces verts qui comporte, mis à part les éléments préservés, une succession d'aménagements et de plantations réservés à la promenade et à la détente des habitants.

Cette zone d'espaces verts n'est pas isolée. Elle suit, contourne et s'approche le plus possible du centre linéaire, de façon à participer, avec lui et le réseau routier, à la formation de l'ossature urbaine permanente et à créer un contraste constant entre l'activité urbaine et l'ambiance de la nature.

### **Les réseaux de liaison et de distribution**

Ce chapitre est sans doute le plus original du projet. La conception du réseau routier est, en effet, basée sur le principe de la séparation intégrale du piéton et de l'automobile.

La hiérarchie des différents réseaux est établie en raison de leurs fonctions.

### **Circulation automobile**

Le réseau réservé aux véhicules automobiles comprend des liaisons rapides et directes et des dessertes intérieures :

*Liaisons directes.* – La liaison vers Toulouse se fera par deux groupes de voies unidirectionnelles de 10 m. 50 et de deux chaussées à trois voies constituant la rocade extérieure de la ZUP. Vers le sud, la circulation se fera par deux groupes de voies unidirectionnelles de 7 m. et la rocade. Cet ensemble pourra assurer dans chaque sens les débits de pointe suivants : vers Toulouse, 6880 véhicules à l'heure ; vers le sud, 4240 véhicules à l'heure.

*Dessertes intérieures et parkings.* – A partir des chaussées principales, chaque groupe d'habitations sera desservi par des voies de largeur décroissantes (de 7 m. à 4 m. 40). Le stationnement des véhicules sera assuré par des parkings en plein air (7500 places), souterrains (14 000 places), par des garages à étages (4000 places) et particuliers (2500 places), soit au total 28 000 places, auxquelles s'ajouteront les 4000 places d'un parking administratif.

### **Circulation des piétons**

Les chemins des piétons permettront de se rendre d'un point à un autre sans jamais traverser les circulations principales automobiles, qui seront franchies par des passages supérieurs ou souterrains.

Le principe de la séparation des circulations piétons et automobiles a conduit les auteurs du projet à établir des réseaux d'accès et de distribution où la voiture parcourt des circuits plus longs, ce qui permet aux piétons des cheminements plus directs et plus courts.

### **Les équipements urbains**

#### **Assainissement**

L'évacuation des eaux pluviales est fonction de la structure du terrain qui est constitué par un bassin versant d'un millier d'hectares en pente vers le nord-est. Ce bassin sera découpé en quatre zones. La première, au nord, sera évacuée directement au collecteur principal. Les trois autres, d'une superficie totale de 150 hectares, assainies par des égouts longeant les voies principales, se déverse-

ront dans des lacs régulateurs. Un bassin maçonné existant servira de décanteur avant le rejet au dernier lac, situé au point le plus bas et à partir duquel un ouvrage assurera l'évacuation jusqu'au collecteur principal.

En ce qui concerne les eaux usées, le réseau des canalisations suivra les circulations piétons et évacuera les eaux vers un grand collecteur. Pour éviter les traversées, les voies principales seront longées de part et d'autre par une canalisation.

### **Adduction d'eau**

A partir des réservoirs de Monlong, qui existe actuellement, et de Mounède, un réseau bouclé sera implanté le long des voies principales. Il découpera la ZUP en quatre mailles qui, par des maillages secondaires intérieurs et extérieurs, alimenteront chacune des zones.

### **Electricité**

L'électricité sera distribuée à l'aide de trois transformateurs établis à la périphérie de la ZUP, afin de faciliter la réalisation par étapes et pour donner, en outre, une exploitation plus sûre et plus souple sans avoir cependant à construire des lignes aériennes HT à l'intérieur du terrain. Ces trois transformateurs alimenteront des postes de répartition qui pourront être desservis constamment par deux des trois sources.

### **Gaz**

Six détendeurs seront construits sur la ZUP et permettront de réaliser un réseau maillé qui assurera l'alimentation en gaz dans les meilleures conditions d'économie et de sécurité.

### **Chauffage**

Le chauffage sera de type urbain. Trois sources de chaleur seront groupées, en limite de la ZUP, près des sources d'électricité. Un réseau primaire d'eau surchauffée desservira chaque sous-station d'immeubles ou groupes de constructions. Ces trois sources de chaleur seront, en outre, reliées entre elles, de façon à assurer, dans le cas d'un arrêt accidentel d'une des chaufferies, le chauffage de l'ensemble aux deux tiers de la puissance.